



## **FNPPSF** **Mesures européennes concernant le bar**

La Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France et les autres fédérations signataires de la Charte éco-responsable suite aux récentes mesures prises par la commission européenne visant à protéger les stocks de bar tenaient à faire connaître leur position et rappeler les mesures qui sont indispensables pour reconstituer les stocks de bars actuellement menacés :

- La généralisation d'une taille minimale de capture de 42 cm pour tous les pêcheurs européens, professionnels ou amateurs.
- L'interdiction totale de pêche pendant la période de reproduction, sur toutes les zones et pour tous les métiers.

La FNPPSF tient à réaffirmer par ailleurs son opposition catégorique à un quota journalier de pêche du bar ou de toute autre espèce. Une telle mesure serait injuste, inutile et dommageable pour toutes les filières concernées, inutile car une telle mesure pénaliserait surtout l'immense majorité des pêcheurs de loisir qui pratiquent leur passion avec responsabilité. Dommageable car les pêcheurs de loisir contraints à une telle restriction seraient nombreux à abandonner leur passion. Il en résulterait inexorablement de graves conséquences économiques pour toutes les filières concernées. Dans un esprit constructif, les représentants des fédérations ont déclaré qu'ils n'étaient pas opposés à une mesure consistant à instaurer un quota annuel ou éventuellement mensuel. Une telle limitation,

pour être efficace et ne pas pénaliser les pêcheurs responsables, devra être établie dans l'unique objectif de permettre de mieux combattre et de sanctionner les pratiques abusives. En outre, les fédérations représentatives des pêcheurs de loisir réclament la poursuite des travaux entrepris dans le cadre de la Charte pour une pêche de loisir éco-responsable. Nous demandons notamment la mise en place d'une déclaration gratuite et obligatoire pour tous les pêcheurs de loisir. La FNPPSF et les autres fédérations signataires de la charte tiennent à rappeler que les chiffres sur lesquels la commission européenne s'appuie pour élaborer ses mesures sont antérieurs à 2012. Depuis cette date les pêcheurs de loisir ont accepté une taille minimale de 42 cm se traduisant selon les zones par une baisse de capture de 40% à 60%. Nos adhérents, mais aussi tous les pêcheurs amateurs en mer, ne comprendraient pas d'être à nouveau pénalisés après les efforts qu'ils viennent de consentir... La FNPPSF regrette l'attitude des certains élus qui encouragent les pêcheurs professionnels à ne pas accepter les récentes mesures d'urgence prises par la Commission européenne pour protéger le bar pendant la période de reproduction. Celles-ci devraient, au contraire, être généralisées à tous les métiers de la pêche et à toutes les zones.

**Jean KIFFER**  
**Président de la FNPPSF**